



Synthèse de la dernière rencontre des membres de la Plate-forme SENEGAL (11 octobre 2008)

THEME : LA MICRO-FINANCE

Cette plate-forme a été l'occasion pour M. Jean HUCK de présenter dans un premier temps les activités de la **SIDI** (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement), branche financière du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD). La mission de la SIDI est de mettre en place des mécanismes financiers adaptés aux besoins des micro-entreprises pour remédier à la difficulté d'accès au crédit des acteurs de l'économie populaire, afin de promouvoir l'autonomie et la pérennité des projets de développement.

La Sidi est active aussi bien en Afrique, au Caraïbes, en Amérique Latine, en Asie qu'en Europe de l'Est.

Pour information, le capital de la SIDI est équivalent à 9 millions d'euros, répartis entre le CCFD, deux congrégations religieuses, plus de 800 actionnaires individuels, une association particulière européenne et des institutions financières françaises.

Dans un deuxième temps, a fait part de l'expérience du Jean HUCK en matière de micro crédit au Sénégal à travers la mise en place et le fonctionnement de la **Mutuelle de Solidarité de Meckhé** (région de Thiès). Cette Mutuelle Solidaire (MUSO) a été créée en étroite collaboration avec l'Union des Groupements Paysans de Meckhe (UGPM).

L'intérêt de cette MUSO pour les populations est la possibilité de diversifier les activités familiales. L'exemple d'une famille a été pris où chaque membre, grâce au micro-crédit, a pu développer un activité particulière : soit l'ouverture d'une boutique, soit l'achat de chèvres et des moutons, soit l'embouche bovine, etc.

Le succès de cette MUSO s'est fait grâce à la proximité même de ses services et de son fonctionnement.

Lien Internet : <http://www.sidi.fr>

Contact de l'UGPM: ugpm@orange.sn

Le MICRO CREDIT est l'attribution de prêts de faibles montants et pour une courte durée. Il est destiné à une population très pauvre n'ayant pas accès aux institutions financières formelles.

Ces prêts ont pour objectif de conduire des activités productives ou génératrices de revenus.

Il s'inscrit plus largement dans la micro-finance. Celle-ci sert à fournir un ensemble de produits financiers de base (crédit, épargne, assurance, transfert d'argent...) aux populations pauvres exclues du système financier classique ou formel

Le **concept** de micro-crédit repose sur :

- le lien social (réseaux d'assurance et de solidarité traditionnelle efficaces) qui favorisent le remboursement régulier des prêts;
- la proximité géographique et culturelle (les personnes se connaissent et se cautionnent et la forme est adaptée aux besoins). le risque n'est presque jamais couvert par des garanties réelles;
- des pratiques innovantes sont utilisées pour réduire le risque et limiter les impayés, comme les prêts progressifs et les prêts de groupe. L'incitation des micro-projets au niveau local pour des mutations à la base.

Les **bénéficiaires** sont les populations pauvres exclues des banques classiques, et plus spécialement :

- des micro-entrepreneurs, principalement des femme, qui travaillent dans le secteur informel.
- en zone rurale, ce sont généralement les petits paysans, les petits transformateurs ou encore les petits commerçants.
- en zone urbaine, se sont plutôt les petits commerçants, les prestataires de services, les artisans, les vendeurs de rues etc.

LE MICRO CREDIT AU SENEGAL : ELEMENTS DE REFERENCE

Les **Institutions de la Micro-Finance (IMF)** touchent plus du quart des familles sénégalaises. Le nombre de clients des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) a été estimé à 510 833 en décembre 2003. (Source : cellule Assistance Technique aux Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit.)

1. LE CADRE REGLEMENTAIRE

Période 1993-1997 : émergence du cadre juridique des institutions mutualistes d'épargne et de crédit

Le cadre réglementaire régissant l'activité des IMF au Sénégal est structuré autour de la loi 95-03 portant réglementation des institutions mutualistes d'Épargne et de Crédit.

Cette loi découle de l'intégration de la Loi-Cadre du système de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine): la loi **PARMEC** (Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Épargne et de Crédit), adopté en 1993.

> Elle donne un cadre juridique aux institutions mutualistes d'épargne et de crédit sous tutelle du ministère des finances

Les principaux objectifs de cette loi sont :

- la protection des déposants,
- la sécurité des opérations,
- la recherche d'autonomie financière des SFD,
- l'intégration de la finance informelle dans le cadre légal.

Le cadre juridique s'adresse en premier lieu aux institutions mutualistes d'épargne et de crédit qui se trouvent placées sous tutelle du ministère des finances. L'obtention de l'agrément leur confère la personnalité morale en contrepartie duquel elles sont tenues de communiquer un ensemble d'information et de se soumettre au contrôle et aux règles prudentielles des autorités. Les institutions de type non mutualistes sont régies par une convention signée avec le ministère des Finances d'une durée de 5 ans, renouvelable.

>> Ce texte a pu favoriser l'agrément de 120 institutions.

Période 1997-2008 : Un secteur en pleine évolution

Depuis 1997, une période de consolidation de ce cadre juridique a été mise en place.

Les **dispositions réglementaires** complémentaires:

- Le Décret d'application de la loi n°97-1106 du 11 Novembre 1997.
- La Convention-Cadre pour les structures non mutualistes.
- Les Instructions de la BCEAO relatives aux normes et règles de gestion des structures financières décentralisées.

Cette évolution est **caractérisée** par:

- le renforcement de certaines structures,
- le regroupement significatif de certaines institutions en réseaux (unions, fédérations, confédérations) et,
- le développement à large échelle du système.

Le renforcement et le regroupement ont eu comme **conséquences**:

- une gestion professionnalisée des institutions,
- des contrôles efficaces du personnel des réseaux,
- la recherche d'un meilleur équilibre institutionnel et financier.

L'expansion du système s'est traduite à deux niveaux :

- L'augmentation du nombre de structures qui passe de 120 en 1997 à 833 en fin décembre 2005 (reconnues par le Ministère de l'Économie et des Finances).
- Ces SFD qui comptent 442 650 membres ont mobilisé un montant de 34,909 milliards de francs CFA de dépôt et distribué 33,312 milliards FCFA de crédit en fin 2003

Les pages thématiques

2. L'ORGANISATION DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES AU SENEGAL

Type institution formelles		Description	Nombre 31/12/2005
MEC	Mutuelle d'Epargne Crédit	Institutions financières mutualistes de base, agréées par le Ministère de l'Economie et de Finances, dotées de la personnalité morale et soumises à la Loi «PARMEC».	429
Réseau		Ce sont les regroupements de MEC en union, fédération et confédération.	6 Unions 1 Fédération
SSCC	Structures Signataires de Convention Cadre	les Structures Signataires de Convention Cadre. Ce sont des structures ou organisations non constituées sous forme mutualiste ou coopérative et intervenant dans la collecte de l'épargne et/ou l'octroi de crédit ne sont pas soumises à la Loi «PARMEC».	7
GEC	Groupement d'Epargne Crédit	Ce sont des regroupements de personnes qui, sans remplir les conditions exigées pour être reconnus comme des institutions financières mutualistes de base, effectuent des activités d'épargne et de crédit en s'inspirant des principes de la mutualité, énumérés à l'article 11 de la Loi «PARMEC».	387

Source : <http://senegal.portalmicrofinance.org/>

Présentation des 7 principaux réseaux des Systèmes Financiers Décentralisés au Sénégal

Alliance de Crédit et d'Epargne pour la Production (ACEP)

Crédit Mutuel du Sénégal (CMS) ;

Union des Mutuelles du Partenariat pour la Mobilisation de l'Epargne et le Crédit au Sénégal ;

Réseau des Caisses d'Epargne et de Crédit des Femmes de Dakar (RECEC / FD) ;

Réseau des Mutuelles d'Epargne et de Crédit de l'Unacois (REMECU)

Union des Mutuelles d'Epargne et de Crédit (UMEC) ;

Union des Mutuelles d'Epargne et de Crédit de l'Unacois (UMECU) .



Mutuelle de solidarité de Meckhé

Régions	MEC et Réseau	GEC	SSCC	total	pourcentage
Dakar	118	37	5	160	19,21%
Diourbel	23	24	0	47	5,6%
Fatick	28	24	1	53	6,36%
Kaolack	47	34	0	81	9,72%
Kolda	32	10	0	42	5,04%
Louga	30	27	0	57	6,84%
Matam	3	6	0	9	1,08%
Saint-Louis	42	54	0	96	11,52%
Tambacounda	26	16	0	42	5,04%
Thiès	59	134	0	193	23,17%
Ziguinchor	31	21	1	53	6,36%
Total	439	387	7	833	100%

<Nombre des SFD sénégalaise par Région

Les résultats financiers en 2004

- un volume de crédit de 57,8 milliards FCFA ;
- un encours de crédit s'élevant à 37,2 milliards FCFA pour les 7 réseaux constitués
- un encours de dépôts de 42,1 milliards FCFA ;
- des créances en souffrance de l'ordre de 1 milliard FCFA pour les 7 réseaux.

(Données : Ministère des PME, de l'entrepreneuriat féminin et de la microfinance Lettre de politique sectorielle, Stratégie et plan d'action 2005-2010, décembre 2004, page 16)

3. POINTS FAIBLES ET FORTS DE LA MICROFINANCE AU SENEGAL

> LES POINTS FORTS

- **L'appui sur des systèmes traditionnels et un grand dynamisme.**

Le secteur de la microfinance se développe dès la fin des années 1990 et compte en 2004 plus de 700 SFD répertoriés, comprenant des groupements d'épargne et de crédit, des mutuelles, des réseaux et des SFD sous convention.

Cet essor s'explique en grande partie par la mise en place d'un cadre réglementaire favorable, la loi PARMEC (La loi n° 95-03 du 05 janvier 1995 et le décret 97-1106 du 11 novembre 1997).

En parallèle de ce système financier formel coexiste un secteur informel encore actif, formé par les tontines traditionnelles.

- **Une structuration progressive du secteur.**

Le CMS, l'ACEP et l'UM-PAMECAS occupent une place prépondérante dans la structuration du secteur sénégalais de la microfinance.

Trois autres institutions (UMECU / Defs, FDEA et UMEC Sédhiou) ont effectué une percée significative sur le marché. D'autres réseaux émergent (RECEC, PROFEMUR, IMCEC/CCF, FENAGIE Pêche, etc.).

- **Une qualité de services de plus en plus grande.**

Par la formation et la diffusion progressive des « meilleures pratiques », les IMF développent un savoir-faire et un professionnalisme qui doit encore progresser de façon importante.

> LES POINTS FAIBLES

- **La faible régulation des IMF.** La régulation et la supervision des IMF, du fait de l'accroissement de leur nombre, sont de plus en plus difficiles pour la BCEAO et les Gouvernements.

- **Le manque de transparence.** Les multiples initiatives du secteur donnent une impression d'opacité. Les initiatives pour publier de l'information existent, mais le secteur reste mal connu.

- **L'accès au refinancement est souvent insuffisant** ce qui fragilise l'institution dans la période précédant l'équilibre financier.

- **L'accès à la formation et à l'information.** Les IMF ont besoin de personnel qualifié ; or les formations en microfinance sont rares. Les occasions d'échange d'expérience sont peu nombreuses, et les réussites et les échecs des uns et des autres ne sont pas connus.

- **La recherche de l'équilibre financier.** La pérennisation de l'activité peut prendre entre 5 et 15 ans (parfois plus...). Cet équilibre est difficile à atteindre car il suppose une structure aussi légère que possible, un nombre de bénéficiaires suffisamment important pour couvrir les frais de structure en regard des taux d'intérêts pratiqués.

- **L'articulation avec le secteur bancaire**

> PERSPECTIVES :

Le principal défi à relever pour le secteur de la microfinance est sa professionnalisation ce qui passera par le renforcement des capacités pour doter des SFD de personnel bien formé et mieux outillé à soutenir et renforcer le trend actuel de la croissance. Il faut aussi l'acquisition de ressources financières de longue durée et stables qui permettra un fort ancrage du secteur de la microfinance dans le système financier national.

Sources et sites utiles:

<http://www.sidi.fr>

<http://senegal.portailmicrofinance.org/>

<http://www.lamicrofinance.org/>

<http://www.planetfinancegroup.org/>

<http://www.senegal-entreprises.net/secteur-financier.htm>

CITES UNIES FRANCES

Actualité Sénégal, parue dans lettre d'octobre de CUF:

> Du 20 au 21 octobre 2008, à l'Hôtel Ngor Diarama (Dakar)

Atelier de réflexion sur l'Approche Territoriale du Développement, les politiques de cohésion des régions en Afrique de l'Ouest et l'Action Internationale des collectivités territoriales, organisé par

- le ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Coopération Décentralisée, en partenariat avec le ministère français des Affaires étrangères et européennes (MAEE),
- l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (**UEMOA**),
- le Programme des Nations Unies pour le Développement (**PNUD**) et
- l'Institut Africain pour la Gouvernance (**IAG**),

Le contexte de cet Atelier s'inscrit dans la dynamique enclenchée depuis les Assises Internationales de Marseille (mars 2007) et de Tanger (mai 2008) au cours desquelles, la Direction Générale des Régions (DG REGIO) de l'Union européenne et l'UEMOA ont entrepris un dialogue en vue d'une collaboration visant à la mise en oeuvre d'une politique de cohésion en Afrique de l'Ouest, pour laquelle les régions devraient jouer un rôle prépondérant.

> A partir du 26 novembre 2008

Deuxième festival panafricain du film - Pour faire écran aux violences faites aux femmes

Pendant une semaine, le festival devra « sensibiliser, à l'aide des films, le public - les hommes, les femmes, les jeunes - et les décideurs sur les violences faites aux femmes, afin de susciter leur engagement à agir pour les éliminer en Afrique ». Le Fonds des nations unies pour la population (UNFPA), en partenariat avec le gouvernement du Sénégal, les partenaires au développement, les ONG et la société civile organise ce festival à l'occasion de la "Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes" célébrée le 25 novembre à travers le monde.

Le festival offre ainsi aux réalisateurs une opportunité exceptionnelle de faire connaître leurs films sur ce phénomène et les meilleurs films seront récompensés par des prix en espèces assortis d'un trophée. Le classement sera établi par un jury qui appréciera leur capacité à promouvoir l'engagement du public et des décideurs à éliminer le phénomène et à mettre fin à la stigmatisation à l'endroit des victimes. Les films sélectionnés seront ensuite projetés dans les quartiers populaires de Dakar et plus tard dans les régions du Sénégal.

> Le 7 novembre prochain. Horizons solidaires participera à la prochaine **réunion sous-groupe Pays Sénégal**, à savoir "Vallée du Fleuve" et "Casamance". L'ordre du jour abordera :

- les éléments d'actualité pour chaque zone
- le travail commun sur le développement économique
- l'approche touristique possible (Vallée du fleuve)
- l'état d'avancement des projets respectifs
- la réflexion sur les conditions d'une mutualisation des actions (Casamance)

FORMATION

Les mercredi 5 novembre et vendredi 5 décembre 2008

L'agence **COOP DEC Conseil** propose une **formation spécifique sur les nouvelles procédures de financement** de la coopération décentralisée mises en place par le MAEE.

date limite des dépôts des dossiers d'appel à projet est fixée au 1^{er} février 2009.

Lien: http://www.coopdec.org/UPLOAD/rubrique/pages/92/92_rubrique.php

BREVES

> Une exposition photos réalisée par l'association Mood Action Professor est actuellement installée à la MJC du Chemin vert à Caen

Contact: Pierre VANNONI, petervannoni@yahoo.fr

ACTUALITE SENEGAL - Crise Alimentaire

Depuis peu, a été lancée la **Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (Goana)**, une initiative qui vise à mettre fin à la dépendance alimentaire du Sénégal. Elle prévoit, en l'espace de 6 mois et à partir du mois d'octobre, une production de deux millions de tonnes de maïs, trois millions de tonnes de manioc, 500 000 tonnes de riz paddy et deux millions de tonnes pour les autres céréales (mil, sorgho, fonio). Pour l'élevage, les objectifs portent sur une production de 400 millions de litres de lait et 435 000 tonnes de viande.

Son coût est estimé à 344 milliards de francs CFA

Les besoins de consommation en céréales, au Sénégal, s'élèvent à plus de 2 millions de tonnes par an. Le riz occupe environ 43 % de ce montant. Il est essentiellement constitué de riz importé. Au cours de ces dernières années, d'après les chiffres de l'Arm, le riz importé a représenté 9 à 14 % des importations globales et 35 à 40 % de quote-part dans les importations des produits alimentaires, boissons et tabac. Entre 2002 et 2007, la valeur absolue des importations est passée de 108 milliards à 140 milliards.

Cependant, si la Goana gagne le pari de l'abondance notamment en riz, ce sont 140 milliards FCFA qui vont être retranchés du volume financier destiné à l'importation de céréales. Selon l'Agence de régulation des marchés, la filière riz dispose d'une marge de progression assez importante au regard des potentialités physiques, humaines et techniques dont dispose le Sénégal. Neuf des quatorze régions du pays, réparties en quatre grandes zones sont impliquées dans cette filière.



Le delta du fleuve qui représente environ 62 % des terres de culture irriguée fournit 71 % de la production de riz paddy. La zone écologique de Casamance qui totalise 61 % de l'ensemble des terres destinées à la riziculture contribue à hauteur de 29 % à la production nationale. Ainsi, commente l'Agence de régulation des marchés, ceci "laisse entrevoir une potentielle marge de manœuvre assez considérable sur cette filière".

Les premières productions agricoles issues de la Grande offensive pour la nourriture et l'abondance (Goana) seront, dans les mois à venir sur le marché local. L'heure est à la réflexion sur les schémas de commercialisation des rendements.

Sous la direction du ministre du Commerce, Mamadou Diop Decroix, l'Agence de régulation des marchés a tenu un atelier sur 'La commercialisation des produits de la Goana'. Au sortir de cette rencontre, devraient être validés des schémas de commercialisation en fonction des spécificités des filières. Les modalités pratiques de mise en œuvre des actions à entreprendre sont aussi relatives au choix des instruments et outils destinés à servir de réceptacles aux schémas de commercialisation adoptés, à l'identification de toutes les formes d'entraves susceptibles de compromettre l'expansion du commerce des produits de la Goana, en particulier du riz et à l'élaboration d'un chronogramme des activités à mener. Les actes juridiques, législatifs ou réglementaires à poser font également objet de réflexion.

Extraits de l'article "Agriculture Produits de la Goana : L'Etat dessine les schémas de commercialisation" de Khady BAKHOUM. Walf Fadji, octobre 2008

Entretien avec le directeur général de la FAO, Jacques Diouf.



(Photo : AFP)

RFI : Vous le disiez, il faut une aide de fond, une aide au développement agricole. L'Afrique en a réellement besoin. Et aujourd'hui, elle est importateur net de denrées alimentaires. Le problème, c'est que ces dix dernières années, on n'a pas du tout privilégié le développement agricole.

Jacques Diouf : Vous avez tout à fait raison. C'est que cela n'intéressait pas la communauté internationale. Entre 1990 et 2000, la part de l'aide à l'agriculture dans l'aide au développement a diminué de 50 %.

RFI : Alors, aujourd'hui concrètement, qu'est-ce qui est nécessaire pour aider au développement agricole ?

Jacques Diouf : Il faut tout de suite mettre en place une assistance pour que les paysans puissent avoir des semences, des engrais, des aliments du bétail pour la campagne agricole qui vient, de sorte que nous ne retrouvions pas à la fin de cette campagne, dans une situation où il faille venir de nouveau apporter de l'aide alimentaire.

RFI : Et d'autres mesures à prendre sur le plus long terme, j'imagine, en termes d'infrastructures, d'irrigation ?

Jacques Diouf : Il y a toutes les infrastructures de base à mettre en place pour la maîtrise de l'eau. Si l'on prend l'exemple de l'Afrique, au sud du Sahara, il n'y a que 4 % des terres arables qui sont irriguées, contre 38 % en Asie. Ce n'est pas en laissant l'eau douce aller à la mer que l'on

va régler le problème de l'alimentation humaine et le problème de l'eau pour les animaux et les cultures.

RFI : Est-ce que cette flambée des prix des denrées alimentaires ne peut pas créer une opportunité pour les agricultures africaines de devenir plus compétitives finalement ?

Jacques Diouf : (Oui ndlr), dans la mesure où les conditions sont réunies pour avoir une élasticité de l'offre de produits agricoles. Or, quand votre agriculture dépend de la pluviométrie, puisque vous n'avez pas de maîtrise de l'eau, quand il n'y a pas les routes pour apporter les intrants et sortir les produits agricoles, quand il n'y a pas les moyens de stockage appropriés, à ce moment, naturellement, il ne sera pas possible d'espérer que ces agriculteurs vont profiter des conditions actuelles. Au contraire, ces conditions actuelles vont les pénaliser par l'augmentation du coût des intrants.

RFI : Dans les Etats qui sont touchés en Afrique en ce moment par des manifestations contre la vie chère, les mesures prises consistent surtout à baisser les taxes. Est-ce que c'est la solution ?

Jacques Diouf : Ce sont des mesures de gestion de crise et les gouvernements n'ont pas le choix. Quand il y a le feu dans une maison, on apporte de l'eau et on essaie d'arrêter le feu. Mais c'est ce que font beaucoup de gouvernements. Mais, nous ce que nous regrettons, c'est qu'au moment où l'on a donné l'alerte, depuis les deux sommets mondiaux de l'alimentation, en 1996 et 2002, c'est que personne n'ait vu l'urgence de mener les actions nécessaires, alors que l'on a une population mondiale qui va passer de 6 milliards actuellement à 9 milliards.

Extrait de l'entretien réalisé par Sarah Tisseyre. RFI. 24/04/2008